

LANGUES VEHICULAIRES INTERNATIONALES EN EUROPE - ELEMENTS DE REFLEXION

Claude Truchot (Strasbourg)

L'étude de l'usage véhiculaire international des langues en Europe a été bien amorcée pour certaines langues (anglais, allemand) mais elle est embryonnaire pour la plupart des autres ; il reste pour toutes de grandes zones d'imprécisions et il n'existe pas d'études comparatives. La présente contribution a pour objet d'apporter quelques éléments à la réflexion et aux études que nous souhaitons voir s'engager.

Nous proposons dans un premier temps l'examen de trois types d'éléments : les données numériques d'ordre démographique et géographique ; le statut et l'usage des langues dans les institutions européennes, en premier lieu dans les institutions politiques communautaires ; les facteurs sociopolitiques et économiques qui influencent la diffusion internationale des langues dans l'espace européen.

1. Les données démographiques et géographiques

Roland Breton (1976) propose de combiner deux critères pour évaluer la diffusion internationale d'une langue : son poids démographique, c'est-à-dire le nombre de locuteurs dont elle est la langue première ou seconde, et le nombre de pays et de communautés où ces locuteurs se répartissent. Appliqués à l'espace européen, ces critères démographiques font apparaître un groupe de quatre langues qui se détachent très nettement des autres, à savoir dans l'ordre : le russe, l'allemand, le français et l'anglais.

Pour évaluer l'extension internationale de la langue russe en Europe, il convient de prendre en compte le nombre de russophones (165 millions) ⁽¹⁾ et la population de l'ex-URSS (290 millions) sachant toutefois qu'une partie de celle-ci (environ 60 millions) n'utilise pas le russe couramment. De cet ensemble sont issus sept pays indépendants sur le territoire géographique de l'Europe, dix si l'on ajoute les pays caucasiens, plus si l'on a de l'Europe une conception plus ouverte.

L'allemand est en seconde position avec 92 millions de locuteurs dans quatre pays (Allemagne, Autriche, Suisse alémanique, Luxembourg) et dans plusieurs communautés linguistiques minoritaires. Le français et l'anglais ont une diffusion européenne très voisine : le français avec 62 millions de locuteurs dans quatre pays : France, Belgique (Wallonie et Bruxelles), Suisse (romande), Luxembourg ; l'anglais avec 61 millions d'anglophones: Grande-Bretagne, Irlande et Malte.

L'italien vient ensuite avec 58 millions de personnes. D'autres langues ont un poids démographique conséquent mais leurs usagers sont concentrés dans un seul pays : espagnol (39 M), polonais (38 M). Par contre plusieurs langues ont une diffusion plus limitée mais permettent la communication entre plusieurs pays (néerlandais, roumain, suédois), ou au moins la communication entre des groupes par-dessus les frontières : hongrois. Une description complète devrait également prendre en compte les langues non-territoriales mais qui font circuler soit les nomades, soit les travailleurs migrants.

2. Le statut et l'usage des langues dans les institutions communautaires européennes

Pendant les quelque quarante années qu'a duré la coupure de l'Europe en deux blocs, les institutions politiques communautaires qui s'y sont créées ont adopté les langues dominantes de part et d'autre.

A l'Est le russe était la langue principale du COMECON, Conseil d'aide économique mutuelle, organisme dont l'objectif était de planifier l'intégration économique des pays du bloc soviétique. Le russe était largement utilisé dans le cadre

(1) Nous utilisons ici les chiffres indiqués par Roland Breton dans sa contribution au Colloque *Politiques linguistiques en Europe* (v. Bibliographie)

des programmes communs de production et pour les différents aspects sociaux de cette intégration. Toutefois d'autres langues, comme l'allemand dans les programmes de formation, bénéficiaient aussi de ces formes de coopération.

A l'Ouest le Conseil de l'Europe, lorsqu'il a été créé en 1949 s'est doté de deux langues officielles : l'anglais et le français. Cette institution, localisée à Strasbourg, a toujours strictement respecté son bilinguisme d'origine fondé sur ces deux langues dans son fonctionnement interne et dans les documents qu'elle diffuse. Toutefois depuis 1971 l'allemand et l'italien sont admis comme *langue de travail* dans les réunions, ce qui est un statut inférieur à celui de *langue officielle*. Depuis 1988 l'Allemagne effectue des démarches pour que l'allemand devienne la troisième langue officielle, mais n'a pas encore obtenu de réponse positive. Dans l'assemblée parlementaire, un délégué peut s'exprimer autrement que dans une des langues officielles, mais sa délégation doit prendre en charge le coût de l'interprétation et de la traduction.

Avec l'élargissement en cours du Conseil de l'Europe et l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale son bilinguisme risque d'être mis en cause. En effet, il est peu vraisemblable qu'un organisme rassemblant toute l'Europe puisse envisager de fonctionner uniquement avec des langues occidentales.

Le cas de la Communauté européenne est en principe différent, mais il convient de distinguer entre son fonctionnement externe qui ne privilégie aucune langue et son fonctionnement interne qui s'effectue au moyen du français et de l'anglais. La Communauté économique européenne, lors de sa fondation en 1957 et au cours de ses élargissements successifs, a reconnu comme *langues de travail* les langues officielles des Etats-membres. Elles sont actuellement au nombre de neuf : allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais. Ceci signifie que les réunions officielles bénéficient de l'interprétation simultanée et que les documents sont traduits dans ces neuf langues. Certaines langues nationales (irlandais, luxembourgeois, catalan) bénéficient aussi d'un statut de *langues de traités*. Il convient de souligner que ces différentes formes de reconnaissance contribuent à promouvoir le statut international de ces langues, surtout de celles qui sont peu ou pas reconnues par ailleurs sur ce plan.

Toutefois dans les institutions communautaires (Commission, Parlement, Cour de Justice) le travail en amont des réunions officielles et de la diffusion des documents a lieu presque exclusivement en deux langues, le français et l'anglais. Anne Fosty (*La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe*, 1985) estimait que

75% des activités avaient lieu en français, le reste en anglais et de manière marginale en allemand.

Il convient de moduler et de préciser cette estimation. Selon plusieurs sources consultées elle est et reste parfaitement valable pour les activités orales et écrites informelles. Mais elle ne l'est pas pour la production des textes écrits destinés à la traduction. Une étude effectuée en 1981 (Bachrach J.A.) sur la Commission des Communautés à Bruxelles, principale productrice de documents soumis à la traduction, montrait que 50 % étaient rédigés en français et 22 % en anglais. En 10 ans cette situation a évolué. Les chiffres communiqués par la Direction des Services linguistiques de la Communauté ⁽²⁾ portant sur les textes produits par la Commission de Bruxelles au cours des 8 premiers mois de 1992 (600 000 pages) sont les suivants :

français : 48 %	anglais : 35 %	allemand : 6 %	italien : 2 %
espagnol : 2 %	autres langues communautaires : 5 %		
langues non-communautaires : 2 %			

Ces chiffres mettent en évidence une relative stabilité du français et une forte progression de l'anglais. Quant aux autres langues leur rôle véhiculaire dans la production de textes est marginal.

Cette minoration des sept autres langues est diversement acceptée. Elle l'est fort mal en Allemagne. En 1989 le Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Ministre de l'Economie (à la suite de pressions venant des milieux d'affaire) avait demandé à la Communauté Européenne que l'allemand soit reconnu, au même titre que le français et l'anglais, en tant que *langue de travail interne*. Cette demande a été repoussée car, lui a-t-on répondu, ce statut accordé à l'allemand serait aussi revendiqué pour les autres langues. Par ailleurs, selon les partisans du statu quo, l'usage du français se justifiait car c'est la *langue de la diplomatie*, et celui de l'anglais car c'est la *langue de l'économie*. Les pressions en faveur de l'allemand se poursuivent. La France quant à elle s'inquiète de la montée de l'anglais. Le Chef de l'Etat français par exemple est intervenu auprès de la Commission pour que les positions du français soient maintenues. Ajoutons que le statut linguistique de la Communauté Européenne sera probablement modifié dans

(2) Il convient de les remercier pour leur coopération

l'avenir, en fonction de son élargissement à d'autres pays et de l'évolution de son statut politique.

Actuellement les institutions européennes s'adaptent à la nouvelle configuration de l'Europe. Celles qui se créent l'intègrent dans leur fonctionnement linguistique. Ainsi la BERD (Banque Economique pour la Reconstruction et le Développement) s'est donné quatre langues officielles : allemand, anglais, français et russe. La CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe) à laquelle adhèrent également les Etats-Unis et le Canada a six langues officielles : allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe.

L'étude du fonctionnement linguistique des institutions politiques communautaires devrait être complétée par celle des autres institutions ou associations, économiques, scientifiques, culturelles européennes. Beaucoup moins réglementées que les premières, elles sont plus ouvertes aux facteurs qui influencent la diffusion d'une langue au plan international.

3. Facteurs sociopolitiques et économiques de la diffusion internationale d'une langue

Nous nous sommes limités ici aux quatre langues qui, au double plan géographique et démographique, ont la plus forte diffusion en Europe : le russe, l'allemand, le français et l'anglais.

La diffusion, le statut et les fonctions de la langue russe subissent actuellement de très profondes transformations. En Europe centrale, le COMECON a disparu, l'obligation d'enseignement du russe a été supprimée, et le russe a été remplacé en grande partie dans les écoles par l'allemand, l'anglais et le français. Ces modifications ne signifient pas que l'usage véhiculaire du russe a disparu pour les relations entre ces pays et ceux issus de l'URSS, mais elles impliquent que la pérennité de cet usage est incertaine. Au sein de l'ex-URSS, hors de Russie, le statut du russe a été partout modifié, des politiques d'aménagement linguistique ayant été mises en place pour assurer le statut et les fonctions des langues nationales et officielles (Ukraine, Biélorussie, pays baltes, etc). De langue d'Etat, le russe est devenu dans plusieurs pays, soit langue subsidiaire, soit langue minoritaire. Cette transformation s'était amorcée avant le changement de régime (v. Jacques Maurais, 1988 : *Redéfinition du statut des langues en Union Soviétique*). En fait le russe conserve une fonction, celle de langue de contact entre les pays issus de l'Union soviétique. Cette fonction pourrait être la base de sa diffusion comme langue véhiculaire internationale, à condition que cette diffusion

dépasse le cadre de l'Europe orientale. L'insertion du russe dans les organismes internationaux ayant une base continentale favorisera probablement cette évolution.

La coupure de l'Europe séparait l'espace germanophone en deux parties dont la plus large démographiquement et la plus forte économiquement se trouvait à l'Ouest. Toutefois il importe de ne pas négliger la partie située à l'Est. Ainsi la RDA, outre ses 17 millions de locuteurs, a pu jouer un rôle pour la diffusion de l'allemand grâce à sa position relativement forte au sein du COMECON et à un appareil de formation dont profitaient, en allemand, les pays voisins. De plus des zones et îlots germanophones ont continué à subsister en Hongrie, Roumanie et Russie et dans une certaine mesure en Pologne. Enfin la permanence de l'allemand, la tradition de sa connaissance et de son enseignement ont été maintenues dans des pays où cette langue avait été jadis implantée par leur intégration dans l'empire des Habsbourg : Hongrie, Tchécoslovaquie, Slovénie, Croatie. La réunification de l'espace germanophone devrait accroître le rayonnement de la langue allemande. L'Allemagne est mieux à même de soutenir les groupes et minorités germanophones, qui sont aussi mieux reconnus, à l'Est comme à l'Ouest. La langue allemande est intégrée aux programmes de coopération des pays germaniques avec les pays d'Europe centrale et orientale. L'Allemagne est en train d'accroître sa capacité de production et de diffusion audio-visuelle en langue allemande (Deutsche Welle, chaînes cablées, satellites). Cette dynamique pourrait permettre à la langue allemande de s'implanter dans l'enseignement des langues vivantes à l'intérieur de systèmes scolaires où sa présence est actuellement marginale. Ainsi en 1986-1988 dans les pays de l'Europe communautaire l'allemand n'était enseigné de manière conséquente que dans trois d'entre eux : Danemark, Pays-Bas et France, avec respectivement 80 %, 60 % et 27 % des effectifs de l'enseignement secondaire. Ailleurs ces effectifs se situaient entre 1 % et 5 % (sources : Réseau d'information Eurydice). Cette dynamique devrait aussi favoriser la reconnaissance de l'allemand par les institutions internationales.

Nous avons vu que le français bénéficie d'un statut encore privilégié dans les institutions politiques communautaires, surtout comme langue administrative. Par ailleurs le français possède au sein de la Communauté Européenne un statut de *langue juridique* de référence : les textes qui constituent la législation européenne sont traduits dans les neuf langues, mais en cas de contestation c'est la version française qui fait foi. La diffusion du français en Europe reste importante, surtout dans le domaine culturel. C'est ce qui explique, au moins en partie sa place dans l'enseignement des langues vivantes. C'est après l'anglais, la seule langue qui soit enseignée de manière conséquente dans la totalité des pays de la Communauté Européenne ainsi que le montrent les chiffres ci-dessous qui représentent pour chaque pays la proportion

d'élèves de l'enseignement secondaire apprenant le français (sources : Réseau d'Information Eurydice, 1986-1988) :

Allemagne	: 38 %	Irlande	: 60 %
Belgique (flamande)	: 100 %	Italie	: 40 %
Danemark	: 30 %	Pays-Bas	: 30 %
Espagne	: 20 %	Portugal	: 40 %
Grèce	: 40 %	Royaume-Uni	: 90 %

Il importe toutefois de modérer cette évaluation en précisant que la durée de l'enseignement du français est en général nettement moins longue que celle de l'anglais.

En Europe centrale et orientale, la langue française est implantée de manière localisée en Roumanie, Moldavie, Bulgarie et Albanie, en étant la première langue vivante étrangère enseignée. En Roumanie on estime qu'un quart environ de la population a une connaissance opératoire de la langue française. Ce pays a demandé son adhésion aux institutions de la francophonie. Le Gouvernement français investit de manière très conséquente (548 millions de Francs en 1991) pour assurer la présence de la langue française en Europe centrale et orientale. Hors des quatre pays que nous venons de citer, sa politique serait plutôt celle des créneaux sélectifs, à savoir le développement de filières francophones dans les universités et de filières bilingues dans l'enseignement secondaire.

Les fonctions véhiculaires de l'anglais en Europe sont sans commune mesure avec celles de toutes les autres langues, y compris de l'allemand, du français et du russe. Ces fonctions sont portées par la mondialisation de l'économie et l'internationalisation de la société. On peut résumer ce rôle de l'anglais de la manière suivante : l'usage de l'anglais se superpose à celui d'autres langues dans des manifestations ou pour des activités économiques, scientifiques, techniques ; il se superpose à celui d'autres langues pour la réalisation de documents écrits et de productions audio-visuelles destinées à des personnes de langues différentes. Ce phénomène peut varier, ainsi il est plus fort dans les pays qui ont des langues de faible diffusion, ou qui connaissent des situations linguistiques conflictuelles, mais il est général, au moins à tout l'Ouest de l'Europe (v. *L'anglais dans le monde contemporain*, C. Truchot, 1990).

Lorsque le russe était prédominant en Europe centrale et orientale, l'anglais était néanmoins enseigné presque partout et utilisé dans certains domaines (sciences). Actuellement, porté par l'économie de marché, l'anglais prend une large part de la place laissée par le russe. Toutefois il est possible que son expansion soit freinée par l'implantation de l'allemand et dans une moindre mesure du français.

Perspectives

Des études comparatives devraient être menées par domaines d'utilisation, de manière à mieux connaître les complémentarités et les concurrences, entre ces langues, mais aussi entre celles-ci et les langues nationales. Parmi ces domaines l'un des moins connus est celui de l'entreprise, et plus généralement celui des lieux et activités de travail.

Bien entendu l'étude des fonctions véhiculaires internationales des langues ne se limite pas à quelques langues de grande diffusion, ni à quelques domaines d'utilisation privilégiés (sciences, techniques, économie, politique). Il existe beaucoup d'autres formes d'échanges, parfois bien étudiées, parfois moins bien : contacts de proximité, rôle des minorités linguistiques, usage des langues non-européennes.

Ajoutons que des études sur les fonctions véhiculaires internationales des langues constituent des préalables fort utiles à l'élaboration de politiques linguistiques.

Références bibliographiques

- AMMON Ulrich (1991), *Die internationale Stellung der deutschen Sprache*, Ed. de Gruyter, Berlin
- BACHRACH J. ALBERT (1981), *Le français dans les institutions internationales établies en Europe*, Conseil International de la langue française, Paris, pp.
- BRETON Roland (1976), *Géographie des langues*, Que sais-je ? PUF, Paris
(1991), *L'approche géographique des langues d'Europe* in Truchot et al.
- DURING Florence (1991), *Statut et usage des langues dans une organisation internationale : Le Conseil de l'Europe*. Mémoire sous la direction de C. Truchot, Université des Sciences Humaines de Strasbourg
- EURYDICE (1988), *L'enseignement des langues dans la communauté européenne* Réseau d'information Eurydice sur l'Education dans la Communauté européenne, Bruxelles.
- FOSTY Anne (1985), *La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe*, Conseil de la langue française, Québec
- MAURAS Jacques (1992), *Redefinition du statut des langues en Union soviétique* in *Language Problems & Language Planning*, Volume 16, Number 1. pp.1-20
- TRUCHOT Claude (1990), *L'anglais dans le monde contemporain*, Ed. Le Robert, Paris
- TRUCHOT Claude, HUCK Dominique, BOTHOREL-WITZ Arlette, WALLIS Brian (1991) *Politiques linguistiques en Europe : approches théoriques*, à paraître Editions Champion-Slatkine, 1993.